

Ambulancier relevant du transport médico-sanitaire

RÉF | 8341

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette formation vise à répondre à la législation en vigueur relative au transport médico-sanitaire (Décret du 10 octobre 2013 modifiant certaines dispositions de l'action sociale et de la santé relatives au transport médico-sanitaire et l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2005 portant application du décret du 29 avril 2004 relatif à l'organisation du transport médico-sanitaire, et leurs modifications).

Les services de transport agréés doivent respecter les exigences requises quant aux qualifications des ambulanciers et leur formation continuée en matière de transport ambulancier non urgent.

Programme

L'accent est mis sur l'intégration des savoirs dans des situations professionnelles concrètes, à partir de matériel réel. Les cours s'appuieront sur les expériences professionnelles des participants, viseront l'analyse de leurs pratiques. Il s'agira essentiellement d'un enseignement interactif basé sur l'échange, la confrontation, la réflexion et l'implication personnelle.

Cette section de formations de 288 périodes se compose de 6 unités d'enseignement dont un stage et une épreuve intégrée:

- Premiers secours (convention) ;
- Notions élémentaires de l'ambulancier en transport médico-sanitaire (convention) ;
- Formation spécifique de l'ambulancier en transport médico-sanitaire (convention) ;
- Communication appliquée au transport ambulancier (convention) ;
- Stage : Ambulancier en transport médico-sanitaire (convention) ;
- Epreuve intégrée de la section : Ambulancier en transport médico-sanitaire (convention).

NB : La 1ère unité peut avoir été suivie en dehors de l'organisation du CPSI, elle peut donner droit à une

valorisation sur preuve de réussite.

**Certification(s)
visée(s)**

Certificat d'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire

Type de formation

[Enseignement de promotion sociale](#)

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

samedi de 9h à 16h50 ET jeudi 13h20 à 16h50
et deux jeudis complets de 9h20 à 17h10

Coût

contacter l'établissement

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Avoir au moins 18 ans.
Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire inférieur* de plein exercice (CESI ou CESDD) ou
une *équivalence de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
OU

Satisfaire à un test d'aptitude de français et de
mathématique.

Remarques

La formation est organisée en partenariat avec la Croix-Rouge de Belgique et se donne sur deux sites: à la Croix-Rouge, rue de Stalle 96 à Uccle et dans les locaux du CPSI.
Cette formation bénéficie de la reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donne accès aux CEP (Congés Education Payés).

EN PRATIQUE

Il n'y a pas d'inscription actuellement.

Pour s'informer et postuler

Pour s'informer uniquement

Consultez le [site internet](#) ou prenez contact avec l'établissement.

Organisme

CPSI - Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé

Avenue Hippocrate 91

1200 Woluwé-Saint-Lambert

Tél: 02 762 34 45 (de 8h30 à 14h30)

<http://www.cpsi.be>